

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JUIN 2022

SYSTEMES D'INFORMATION

**84 / 22\_133 - SOUTIEN À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION PERMETTANT AUX AGENTS D'ACCUEIL DE MIEUX AIDER LES USAGERS DANS LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES – PLAN DE FINANCEMENT**

**L'an deux mille vingt deux, le vingt sept juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 21 juin 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Boris DUPONCHEL, André BOUDES

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Naïma MARENGO donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Marie-Louise AT donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Florence FABRE donne pouvoir à Nathalie BORGHESE  
Sandrine SOLIMAN donne pouvoir à Danielle PATUREY

Membre(s) absent(s) :

Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

**84 / 22\_133 - SOUTIEN À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION PERMETTANT AUX AGENTS D'ACCUEIL DE MIEUX AIDER LES USAGERS DANS LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES – PLAN DE FINANCEMENT**

référence(s) :

Commission attractivité du 16 juin 2022

**Service pilote : Direction des systèmes d'information**

Autres services concernés :

Direction des finances

Elu(s) référent(s) : Mathieu Vidal

**Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,**

Dans le cadre du plan France Relance, l'État a créé un fonds doté de 88 M€ dédié à l'innovation et à la transformation numérique des collectivités territoriales, dont 30 M€ est réservé aux petites et moyennes collectivités pour le développement de services numériques ou la formation au numérique pour leurs agents. Sur ces 30 M€, près de 300 000 € ont été déployés en région Occitanie.

Cet appel à projets finance les projets liés à :

- la création ou l'amélioration d'un service en ligne ;
- la formation au numérique et aux enjeux internes et externes d'inclusion numérique pour les agents et les usagers ;
- l'extension ou l'organisation d'une offre omnicanale (sites Web, démarches en ligne, accueil téléphonique...) pour concrétiser un projet impactant la relation aux usagers.

La ville d'Albi a déjà un certain nombre d'outils de gestion de relations aux usagers tels que les téléservices, l'application Albi dans ma poche et l'outil de démocratie participative.

Elle a aussi souhaité mettre en œuvre une solution destinée à améliorer et pérenniser la qualité des renseignements donnés par les agents territoriaux qui sont en lien avec le public (accueil général, guichet unique enfance, état-civil...). Cet outil permettra de constituer une base de connaissance qui s'enrichira au fur et à mesure des questions posées par les usagers.

Ce dispositif répond au respect des règles de confidentialité relatives aux données personnelles.

Dans le cadre du plan France Relance, au titre de l'appel à projet soutien à la transformation numérique des collectivités territoriales, la Ville d'Albi a donc déposé en septembre 2021 une demande de subvention auprès de l'État.

Par arrêté du 24 novembre 2021, une subvention de 2 800 € HT a été attribuée à la commune d'Albi au titre de l'exercice 2021 représentant un taux de subventionnement de 80 %. Cette aide de l'État est imputée sur les crédits du programme mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes du budget de l'État.

L'opération devra être terminée pour le 31 décembre 2022.

Par la présente délibération, il vous est demandé d'approuver le plan de financement pour une dépense estimée à 3 500 € HT concernant la mise en place d'une solution d'assistance aux usagers dans les démarches administratives, avec la sollicitation d'une subvention auprès de l'État dans le cadre du plan France Relance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**SOLLICITE**

la participation financière de l'État dans le cadre du plan France Relance pour la mise en place d'une solution d'assistance aux usagers dans les démarches administratives,

**APPROUVE**

le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Solution d'assistance aux usagers dans les démarches administratives	3 500 €	Etat	2 800 €
		Commune d'Albi	700 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 500 €</b>

Nombre de votants : 40

Abstentions : 3 (Nathalie Ferrand-Lefranc, Pascal Pragnère et Jean-Laurent Tonicello du "Collectif citoyens écologistes et gauche rassemblée")

Unanimité

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé  
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien :*

*<http://www.telerecours.fr>.*